



SOCIÉTÉ DE PROMOTION
ÉCONOMIQUE DE
CHICOUTIMI

155

DM17

Dérivation partielle de la rivière Manouane
par Hydro-Québec

Saguenay—Lac-Saint-Jean6211-10-005

**Projet de dérivation de la rivière Manouane
Par Hydro-Québec**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE)**

PAR

**LA SOCIÉTÉ DE PROMOTION ÉCONOMIQUE
DE CHICOUTIMI – Centre de services CLD du Fjord**

8 JUIN 2001

COMMERCE ET INDUSTRIE

Tél. : (418) 698-3157

TÉLÉC. : (418) 698-3279

F-mail : spec@saglac.de.ca

TOURISME

Tél. : (418) 698-3167

Tél. : (800) 461-6565

Té.éc. : (418) 698-0084

295, rue Racine Est C.P. 1023, Chicoutimi (Québec) G7H 5C4

Projet de dérivation partielle de la rivière Manouane

MÉMOIRE DE LA SOCIÉTÉ DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DE CHICOUTIMI – Centre de services CLD du Fjord

Chicoutimi, le 8 juin, 2001

Madame la présidente,
Messieurs les commissaires,

C'est avec beaucoup de plaisir que nous nous permettons aujourd'hui de vous faire connaître nos commentaires et impressions sur le projet majeur de dérivation de la Manouane projeté par Hydro-Québec.

Ce qu'est la Société de promotion économique de Chicoutimi

Dans un premier temps, il vous faut savoir qui nous sommes et les raisons de notre intervention. La Société de promotion économique de Chicoutimi (SPEC) constitue depuis plus de trente ans le principal outil d'intervention municipal en matière de développement économique local. En plus de son mandat de promotion du milieu, tant industriel que commercial et touristique, elle agit comme animateur de la zone Chicoutimi et des environs. On y retrouve actuellement trois volets de services, à savoir le développement économique en général, le tourisme et les services de première ligne du CLD du Fjord. Par ailleurs, elle supporte et intervient auprès de nombreuses organisations et projets socio-économiques.

Dans cet esprit, les changements apportés à l'environnement régional pouvant avoir une certaine influence sur les activités de nos entreprises, autant touristiques que commerciales et industrielles, nous préoccupent tout particulièrement. Or dans le présent dossier, plusieurs points touchent justement nos mandats.

Nous ne prétendons aucunement être experts en environnement et en gestion de la faune et laisserons le soin à d'autres organismes d'intervenir en ce sens. Nous voulons cependant vous rappeler que le développement économique est directement relié au développement social et communautaire, dans ce qu'on appelle maintenant le développement durable.

Rappelons donc certains éléments du projet et leur incidence sur nos mandats

Mise en contexte

Hydro-Québec envisage de dériver une partie des eaux de la rivière Manouane vers le complexe de la Bersimis, qui comprend le réservoir Pipmuacan ainsi que les centrales de la Bersimis-1 et de la Bersimis-2. Ce projet s'inscrit dans la volonté de croissance et de rentabilité soutenues d'Hydro-Québec et s'appuie sur les orientations du *Plan stratégique 2000-2004* de l'entreprise.

La zone d'étude régionale chevauche les régions administratives de la Côte-Nord et du Saguenay—Lac-St-Jean. La zone d'influence du projet, englobe trois municipalités régionales de comté et particulièrement la MRC du Fjord du Saguenay (territoire non organisé (TNO) de Mont-Valin) et la MRC Maria-Chapdelaine, sur la rive droite de la rivière, où la zone d'influence traverse les territoires de Dolbeau-Mistassini

Retombées économiques

Principaux points :

- Le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane permet d'optimiser l'exploitation des centrales existantes, de réaliser un gain énergétique appréciable et de répondre à la demande à un prix concurrentiel.
- Le débit moyen annuel dérivé de 30,3 m^{3/s} assurera un gain annuel net d'énergie de 318 GWh. La mise en service est prévue pour l'automne 2002 et le coût du projet est estimé à quelque 52 millions de dollars (excluant l'inflation et le financement pendant la construction).
- Il va nécessiter la construction d'un barrage en béton, de trois digues et d'un canal de dérivation. L'ouvrage sera aménagé au km 97 de la rivière Manouane.
- Afin d'accéder aux ouvrages, il faudra aménager certains tronçons de route entre ceux-ci et la municipalité de St-Ludger-de-Milot. La route entre la centrale et la municipalité concernée, longue de 195 km, fera l'objet de travaux ponctuels de réfection pour permettre l'accès aux chantiers et aux ouvrages.
- De plus, il y aura prolongement de certains chemins forestiers jusqu'au chantier. Le rehaussement de deux ponts sera également nécessaire de même que l'installation de ponceaux.
- Il y aura aménagement d'un campement temporaire pour les travailleurs pour la période de construction des ouvrages (près de la rivière du Grand Détour).
- Les travaux entraîneront des retombées économiques locales et régionales évaluées entre 5,3 et 9,2 millions de dollars.
- C'est la création éventuelle de 71 à 133 emplois (années personnes).

Attendu que la zone chicoutimienne dispose d'un bassin important d'entreprises spécialisées dans ce type de travaux et forte de l'expertise qu'elles ont dans les grands chantiers, tels ceux de la Baie James par exemple, il va sans dire que l'impact de ces travaux devrait se faire ressentir par des retombées directes et indirectes dans notre milieu. Chicoutimi étant fortement équipée sur le plan industriel, commercial et de services, elle devrait, d'autant plus dans un contexte de regroupement municipal, aller chercher une portion intéressante des affaires entourant ce projet.

Nonobstant le fait que le résumé du rapport d'avant-projet qui nous a été soumis signale à maintes reprises la présence ou la mise en place d'éléments de contrôle ou de renforcement, et que la dynamique proposée se veuille la plus sécurisante possible, nous pensons quand même qu'il serait essentiel que ce projet se dote d'une structure semblable à celle dont Alcan a bénéficié pour la réalisation de son chantier à Alma, à savoir un **comité de maximisation des retombées régionales**. En effet, loin d'avoir été un frein à la concrétisation des travaux, ce comité composé d'intervenants économiques de la région et de représentants du maître d'œuvre a constamment collaboré à ce que le projet avance rondement dans le respect des préoccupations du milieu et du promoteur même. Il s'agissait en fait d'une évolution logique de ce qui avait été mis en place au milieu des années 1990 avec le projet majeur des travaux de la 12^{ème} ligne d'Hydro-Québec.

Pour en revenir au comité de maximisation du projet Alcan à Alma, sa particularité fut certes le degré de communication étroit établi entre les représentants d'Alcan (ou de son mandataire de construction Bectel) et les intervenants régionaux constitués du Conseil régional de développement, du Ministère de l'industrie et du Commerce, de la Ville d'Alma (site de réalisation du projet) et de deux commissaires industriels (un de la zone Lac-St-Jean et un de la zone Saguenay).

Cette représentativité a entre autres favorisé la communication entre les parties et l'identification du potentiel d'intervention de la communauté d'affaires dans le projet. Cela s'est avéré particulièrement vrai dans l'inventaire de la sous-traitance régionale auprès du maître d'œuvre. De plus, le fractionnement des contrats et les précisions techniques fournies au comité ont facilité la transmission de celles-ci aux firmes régionales potentiellement habilitées à soumissionner ou dans d'autres cas de faire connaître à nos entreprises celles de l'extérieur de la région invitées à soumissionner sur les contrats majeurs de construction ou d'équipements, pour qu'elles se fassent connaître de celles-ci.

En ce qui concerne les travaux soumis au mandat du comité, outre tous ceux sur le site projeté de l'aluminerie, Alcan a cru bon y joindre celui du centre de coulée et des infrastructures de transport ferroviaire et de transport d'énergie ou d'évacuation des eaux, ce qui est un bon indicatif de l'appréciation du promoteur.

À titre indicatif, la formation d'un tel comité pour le projet de dérivation devrait comprendre outre le genre de représentativité ci-avant présenté, des intervenants socio-économiques préoccupés par le volet environnemental et aussi par le potentiel touristique de cette zone.

Le projet présenté par Hydro-Québec aurait également des répercussions sur d'autres aspects de notre communauté, entre autre le tourisme et le plein-air.

Impacts économiques sur certaines activités pratiquées en forêt

Les activités de villégiature

- L'usage de chalets et des quais situés en bordure de la rivière Manouane ne sera aucunement compromis par l'aménagement.
- Dans le secteur du grand lac du Grand Détour, quatre sites de villégiature seront ennoyés.
- L'accès au chalet du lac Patrick sera facilité par la route qui sera construite en bordure du canal de dérivation.
- Le paysage du lac sera modifié par la présence du canal, de l'ouvrage régulateur et du seuil, et par la baisse du niveau de l'eau, qui pourrait atteindre 3 m, pendant une durée moyenne de 52 jours, une année sur sept.
- Les conditions de navigation sur la rivière Manouane seront liées à la baisse du niveau d'eau, ce qui rendra la navigation de plaisance plus difficile en certains endroits. En contrepartie, la navigabilité en amont du barrage sera améliorée en raison du réservoir et du canal de dérivation.
- Le sentier de portage situé au km 95 pourrait devenir inutilisable en raison de la construction de la digue au km 69.
- Globalement, les conditions de navigation seront un peu plus difficiles en rivière mais plus faciles en amont du barrage.
- L'agrandissement du lac du Grand Détour et la création de plans d'eau en amont du barrage pourraient permettre le développement d'activités de villégiature privées sur les terres du domaine public en bordure du réservoir. Un programme de suivi de l'utilisation du réservoir à des fins de villégiature, de loisirs et de tourisme sera mis en place.

La pêche sportive

- Les conditions de pratique de la pêche (circulation, amarrage, accostage) changeront légèrement à certains endroits en raison de la baisse des niveaux.
- En rivière, il est possible d'envisager une légère dégradation de la pêche sportive, mais il y aura amélioration dans le futur réservoir.
- La création du réservoir du Grand Détour entraînera une augmentation importante de la capacité de production de grands brochets (1 600 kg/an) et de grands corégones (700 kg/an) et pourrait permettre l'implantation d'une population de touladis.
- On prévoit par ailleurs un gain de production de dorés jaunes dans la rivière Manouane et le lac Duhamel. Autre impacts positifs, des gains de 60 ha d'habitats d'élevage pour la ouananiche dans la rivière Manouane par suite de la réduction des débits.
- Par contre, la réalisation du projet provoquera la dégradation des lieux propres à l'élevage et l'alimentation du grand brochet et du grand corégone, principalement dans la rivière Manouane. Il y aura aussi perte de lieux propres à la fraie de la ouananiche.
- Amélioration de la pêche au lac Duhamel ainsi qu'à l'embouchure de la rivière Manouane.

La chasse

- La création de nouveaux habitats riverains se traduira par une amélioration des conditions de chasse en bordure de la rivière Manouane.
- La chasse en embarcation sera plus difficile, car le niveau d'eau, par endroits et à certaines périodes de l'année, limitera la navigation.
- Au lac du Grand Détour, on prévoit une modification des activités de chasse en bordure du réservoir en raison des pertes d'habitat que subiront la sauvagine et l'original.
- À la rivière aux Hirondelles, la création d'une voie navigable (canal de dérivation) et d'une route en bordure du canal facilitera l'accès aux lieux de chasse.

Activités de piégeage

- La zone visée par les travaux comporte quatre terrains de piégeage de la réserve à castor de Roberval, attribués à la communauté de Mashteuiatsh, et de deux terrains de piégeage de la réserve à castors de Bersimis attribués à la communauté de Betsiamites.
- Les quatre terrains de la réserve de Roberval sont utilisés régulièrement. On y compte 16 sites d'occupation, soit dix campements principaux et six campements secondaires. Les principales activités qui y sont pratiquées : la piégeage, la chasse au gros et petit gibier, la chasse à la sauvagine, la pêche dans les lacs et les rivières ainsi que la récolte d'écorce.
- La baisse des niveaux dans la rivière Manouane fera en sorte que les conditions de navigation et d'accès aux lieux de piégeage seront plus difficiles.

La forêt

- Le territoire forestier de la zone d'influence appartient au domaine public et fait l'objet de 13 contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF).
- Les droits de coupe accordés le sont aux sociétés forestières Uniforêt (760 000 m³), Scierie Péribonka de l'Ascension, et Abitibi-Consolidated (103 000 m³). Ces volumes comptent 98% de conifères (épinette, sapin, pin gris et mélèze) et 1,3% de peupliers.
- La création du réservoir du Grand Détour entraînera la perte d'une fraction négligeable (moins de 0,1%) de la superficie forestière consacrée à la production de résineux. L'approvisionnement global des sociétés forestières ne devrait pas être perturbé.

Les sites archéologiques

- L'étude effectuée par Hydro-Québec relève 125 zones présentant un bon potentiel archéologique. En 1999, 12 de ces zones situées dans le secteur dont le niveau d'eau sera haussé ont été inventoriées. Parmi ces dernières, on a découvert huit sites archéologiques (rive droite de la rivière du Grand Détour), dont quatre qui datent de la période préhistorique et deux de la période historique ou moderne. D'autres sites ont été inventoriés le long de la rivière Péribonka et dans le secteur du lac Tchitogama.
- La mise en eau du réservoir provoquera la perte par ennoïement de huit sites archéologiques connus et de 83 zones de potentiel archéologique.

À ce stade, il nous apparaît difficile d'évaluer l'impact formel et final des modifications apportées à l'environnement faunique et récréo-touristique de la zone visée par ce projet. Il est clair cependant que toute détérioration apportée à ce qui existe présentement pose un préjudice aux organisations exploitant ce territoire, tant sur le plan économique que culturel. En contrepartie, toute amélioration quant à l'accessibilité, aux aménagements et à la protection du milieu contribue à sécuriser les intervenants actuels ou potentiels, quant aux investissements qui s'y feront. C'est donc avec optimisme et sur la foi du sérieux des études préliminaires effectuées par le promoteur et ses collaborateurs que nous envisageons l'avenir dans ce dossier.

Il est évident que la venue d'un nouveau partenaire, à savoir Hydro-Québec, dans le développement de cette zone permettra une certaine dynamisation des interventions publiques et privées au chapitre de l'exploitation des ressources naturelles, fauniques et récréatives que représente ce bassin. La région du Saguenay-Lac-St-Jean et notamment notre secteur (la MRC du Fjord) disposant

déjà d'infrastructures solides à ce niveau ne pourra qu'en retirer des retombées fort positives.

Partenariat avec la région

Tout en étant confiants que la région puisse tirer son épingle du jeu dans la réalisation des travaux dans leur ensemble, il ne faut pas perdre de vue que notre région a depuis de nombreuses années contribué très fortement par l'exploitation de ses ressources au développement de l'ensemble du Québec, et principalement par son potentiel forestier et hydro-électrique.

Le partage des richesses, si souvent invoqué, prend à nos yeux de développeurs économiques de plus en plus son sens dans un contexte d'internationalisation et de mondialisation. Le présent projet offre l'opportunité de corriger en partie cette situation en favorisant le partage des retombées d'exploitation entre Hydro-Québec (le gouvernement) et la région.

La mise en place de la SOCOM doit donc être saluée positivement à cet égard. Toutefois, il serait convenant de s'assurer que le partage convenu s'ajuste également en fonction de l'ensemble des retombées que ce projet génère pour l'État. À titre d'exemple, l'augmentation du potentiel énergétique développé pourrait dans un premier temps favoriser la région, pour lui donner accès à des tarifs privilégiés pour attirer et développer des entreprises chez-nous.

En conclusion, la Société de Promotion Économique de Chicoutimi se montre grandement favorable au projet soumis, sous réserve comme le souligneront sans doute tous les intervenants, du respect du milieu et de ses utilisateurs actuels et futurs. Elle offre donc toute sa collaboration au promoteur et autres intervenants concernés pour faire de celui-ci un succès social notable pour notre milieu et toute la région.

Lucien Turcotte, CMA
Commissaire industriel et directeur
Industrie et Commerce

Si votre mémoire est volumineux, nous vous suggérons de l'accompagner d'un résumé.

Modalités de présentation

Il existe trois façons d'exprimer votre opinion, vous pouvez :

- transmettre votre mémoire par écrit et par la suite venir le présenter en audience ;
- exprimer verbalement votre opinion en audience ;
- transmettre votre mémoire écrit sans le présenter en audience.

L'inscription à l'horaire

Les personnes intéressées à présenter un mémoire, selon l'une ou l'autre des options précitées, sont invitées à en informer la commission, **au plus tard 2 semaines avant la deuxième partie de l'audience**. Votre inscription à l'horaire s'avère importante pour assurer une bonne planification du déroulement des séances publiques de l'audience.

La transmission de votre mémoire

Votre mémoire devra être transmis au moins 4 jours avant le début de la deuxième partie de l'audience publique, soit par :

- courrier à l'adresse suivante :

Secrétaire du BAPE
À l'attention de: Sébastien Durand
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

- télécopieur au (418) 643-9474
- courriel à l'adresse électronique suivante : manouane@bape.gouv.qc.ca

La publication des mémoires

Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation en audience. Quant aux mémoires non présentés, ils sont rendus publics à la fin de la deuxième partie de l'audience.

Lorsque les mémoires sont rendus publics, des copies sont acheminées dans les centres de consultation et ceux en version électronique sont publiés sur le site Internet.